

COMMUNE de LE PIZOU

Le Pizou, le 5 avril 2018

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 13 avril 2018 à 18 h 15 à la mairie.
Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance.

ORDRE DU JOUR

I – Délibérations

- Compte administratif 2017 (Budget principal et Loyers communaux)
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 (Budget principal et Loyers communaux)
- Compte de gestion 2017 (Budget principal, Loyers communaux et Logements sociaux)
- Taux d'imposition des taxes directes locales de 2018
- Budget 2018 (Budget principal, Loyers communaux et Logements sociaux)
- Augmentation du temps de travail hebdomadaire d'un adjoint administratif territorial
- Délibérations diverses

II – Questions diverses

- Budgets Communauté de Communes Isle Double Landais
- SCoT : Divers ateliers
- SMD3 : Tri sélectif, taxe ou redevance incitative
- Questions diverses

Le Maire,

Lionel VERGNAUD

CONSEIL MUNICIPAL du PIZOU**Réunion du 13 avril 2018 à 18 H 15****Convocation du 5 avril 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 13 avril à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de LE PIZOU s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. VERGNAUD Lionel, Maire.

Étaient présents : M. VERGNAUD, Maire ; M. GÉRARD, M. DEJEAN, Mme. MAZIÈRE, M. CHATRIX, Mme FORT, M. DUHAU, Mme POUPARD, Mme CANELLAS-BLACK, M. CAFFIN, Mme REBIÈRE.

Absents excusés (avec ou sans pouvoir) : Mme TALIANO (pouvoir à M. GÉRARD).

Absents : Mme CELLERIER, M. ROUX, M. PHILOPHE.

Madame MAZIÈRE est nommée secrétaire de séance.



Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATIONS**1) COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GÉRARD Bernard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur VERGNAUD Lionel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (07/04/2017)	173 451,14			207 523,05	173 451,14	207 523,05
Résultats affectés (compte 1068)		264 787,22				264 787,22
Opérations de l'exercice	327 029,59	127 993,96	526 377,92	592 962,68	853 407,51	720 956,64
TOTAUX	500 480,73	392 781,18	526 377,92	800 485,73	1 026 858,65	1 193 266,91
Résultats de clôture	107 699,55			274 107,81		166 408,26
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	107 699,55			274 107,81	107 699,55	274 107,81
RESULTATS DEFINITIFS	107 699,55			274 107,81		166 408,26

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 13 avril 2018 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Décide d'annuler les crédits suivants : néant ;
- 5) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par 10 voix pour.

2) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur VERGNAUD Lionel, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le 13 avril 2018, ce jour

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de 274 107,81 €

un déficit de fonctionnement de €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	207 523,05
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	66 584,76
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31.12.2017	274 107,81
Affectation obligatoire	
• A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....	
Déficit résiduel à reporter	
• A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068).	107 699,55
Solde disponible affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	166 408,26
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
<hr/>	
B) DEFICIT AU 31.12.2017	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	
Excédent disponible (voir A - solde disponible).....	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

3) COMPTE DE GESTION 2017 DRESSÉ PAR M. ELIZABETH Georges, RECEVEUR

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif 2018, dressé et présenté par le maire, est adopté par **11** voix pour.

Il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 740 596,26 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 533 652,33 €

5) TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les bases d'imposition de notre commune pour 2018 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour mémoire, bases de l'année 2017	Bases notifiées pour l'année 2018
Taxe d'habitation	1 246 218 €	1 272 000 €
Taxe sur le foncier bâti	884 874 €	895 300 €
Taxe sur le foncier non bâti	34 324 €	34 600 €
Total	2 165 416 €	2 201 900 €

Compte tenu de ces bases d'imposition, des allocations compensatrices et du prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources), le produit fiscal attendu s'élève à la somme de 237 624 € avec augmentation du taux de la taxe d'habitation pour l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par voix pour, FIXE ainsi qu'il suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018 :

Taxes	bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits
Taxe d'habitation	1 272 000 €	9,53 %	121 222 €
Taxe sur le foncier bâti	895 300 €	11,26 %	100 811 €
Taxe sur le foncier non bâti	34 600 €	45,06 %	15 591 €
Total			237 624 €

6) AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que suite à la réorganisation du poste de l'adjoint administratif territorial actuellement à 14 heures hebdomadaires, il y a lieu d'augmenter de 3 heures hebdomadaires, soit un poste à 17 heures hebdomadaires pour les besoins du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix, d'octroyer 17 heures hebdomadaires à l'adjoint administratif territorial à compter du 1^{er} juin 2018.

7) DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE SUR LES HEURES COMPLÉMENTAIRES ET SUPPLÉMENTAIRES

VU LE Code Général des Collectivités,
 Vu le statut de la Fonction Publique Territoriale,
 Vu la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnes civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,
 Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Monsieur le Maire précise qu'à la demande de la Trésorerie une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires, et non titulaires de la collectivité doit être prise.

Considérant que le personnel (secrétaires de Mairie) peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail à la demande de l'autorité territoriale pour assurer la continuité du service public et répondre aux obligations réglementaires des services,

Considérant que les heures supplémentaires sont rémunérées selon l'indice détenu par l'agent et conformément aux modes de calcul définis par le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 et que les heures complémentaires sont rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent,

Considérant que la rémunération des dites heures est subordonnée à la mise en œuvre par la hiérarchie de moyens de contrôle permettant de comptabiliser de façon exacte les heures supplémentaires ou le temps additionnel effectivement accomplis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix,

Autorise le paiement des heures complémentaires et supplémentaires, effectuées à la demande de l'autorité territoriale par le personnel stagiaire, titulaire et non titulaire de la collectivité, dans la limite réglementaire d'un volume qui n'excède pas 25 heures supplémentaires par mois et sur présentation d'un décompte déclaratif dressé par le Maire, pour l'ensemble des agents dont le grade de rémunération autorise le versement d'heures supplémentaires.

8) VENTE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire propose la vente d'un terrain communal cadastré ZM n° 107 d'une contenance de 500 m² situé « Route de Saint Antoine » à 10 € le mètre carré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 3 abstentions,

Autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire concernant ce dossier et demande à ce que l'acquéreur de ce terrain prenne à sa charge les frais (acte notarié, géomètre, pose de tabouret d'assainissement collectif).

9) COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – LOYERS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GERARD Bernard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur VERGNAUD Lionel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (07/04/2017)	5 795,27			57 341,39	5 795,27	57 341,39
Résultats affectés (compte 1068)		7422,17				7 422,17
Opérations de l'exercice	3 324,30	879,06	23 280,00	43 363,92	26 604,30	44 242,98
TOTAUX	9 119,57	8 301,23	23 280,00	100 705,31	32 399,57	109 006,54
Résultats de clôture	818,34			77 425,31		76 606,97
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	818,34			77 425,31	818,34	77 425,31
RESULTATS DEFINITIFS	818,34			77 425,31		76 606,97

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 13 avril 2017 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Décide d'annuler les crédits suivants : néant ;
- 5) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par **10** voix pour.

10) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 - LOYERS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur VERGNAUD Lionel,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
Le 13 avril 2018, ce jour

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de77 425,31 €
 un déficit de fonctionnement de €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	57 341,39
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	20 083,92
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31.12.2017	77 425,31
Affectation obligatoire	
• À l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....	
Déficit résiduel à reporter	
• À l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068).	818,34
Solde disponible affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	76 606,97
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	

B) DEFICIT AU 31.12.2017	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif _____	
Excédent disponible (voir A - solde disponible).....	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

11) COMPTE DE GESTION 2017 LOYERS COMMUNAUX DRESSÉ PAR M. ELIZABETH Georges, RECEVEUR

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12) BUDGET PRIMITIF 2018 – LOYERS COMMUNAUX

Le budget primitif 2018, dressé et présenté par le maire, est adopté par **11** voix pour. Il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 172 106,97 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 333 518,31 €

13) COMPTE DE GESTION 2017 LOYERS COMMUNAUX DRESSÉ PAR M. ELIZABETH Georges, RECEVEUR

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14) BUDGET PRIMITIF 2018 – LOGEMENTS SOCIAUX

Le budget primitif 2018, dressé et présenté par le maire, est adopté par **11** voix pour. Il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 104 500,00 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 148 000,00 €

15) COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – LOGEMENTS SOCIAUX

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GERARD Bernard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur VERGNAUD Lionel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (07/04/2017)	0	0	0	0	0	0
Résultats affectés (compte 1068)	0	0	0	0	0	0
Opérations de l'exercice	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	0	0	0	0	0	0
Résultats de clôture	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0	0	0	0	0	0
RESULTATS DEFINITIFS	0	0	0	0	0	0

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 13 avril 2017 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Décide d'annuler les crédits suivants : néant ;
- 5) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par **10** voix pour.

16) CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS AVEC GRDF

Monsieur le Maire présente la convention de la constitution de servitude de passage de canalisations faite par GRDF concernant la parcelle E 1283 – Rue Victor Hugo afin de raccorder la future maison d'accueil pour personnes âgées et/ou handicapées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ce document.

QUESTIONS DIVERSES

Budget

Le budget communal pâtit encore des baisses de DGF pendant les années précédentes.

La population DGF a augmenté et atteint 1 398 habitants d'après l'INSEE.

Cabinet médical

La première étude est à revoir à la baisse suite à une entrevue sur le terrain autour du responsable préfectoral de l'accessibilité pour les handicapés.

Aménagement routier Départementale 3

Les services du Conseil Départemental doivent faire de nouvelles propositions.

SMD3

Le Maire propose une visite du site de Saint Laurent des Hommes en octobre prochain.

PLUi

Une première réunion de la commission a eu lieu avec les personnes volontaires, hors Conseil.

*

SIAEP Montpon Villefranche

Les délégués ont voté le budget du Syndicat de l'Eau à l'unanimité.

Syndicat Bassin de l'Isle

Les délégués, après avoir pris connaissance des travaux réalisés, ont voté le budget.

À noter que la contribution de notre Communauté de Communes augmentera d'environ 11 000 €.

Pays de l'Isle en Périgord

De nombreux projets pourraient être aidés sur ce territoire par la Région, de nombreux projets de halles sont à l'étude. La pépinière d'entreprises portée par notre Communauté de Communes a été prise en compte.

Numéro d'ordre des délibérations	Intitulés
1	Compte administratif 2017 - Commune
2	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 - Commune
3	Compte de gestion 2017 dressé par M. ELIZABETH Georges, Receveur - Commune
4	Budget primitif 2018 - Commune
5	Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018
6	Augmentation du temps de travail hebdomadaire de l'adjoint administratif territorial
7	Délibération de principe sur les heures complémentaires et supplémentaires
8	Vente terrain communal
9	Compte administratif 2017 – Loyers communaux
10	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 - Loyers communaux
11	Compte de gestion 2017 loyers communaux dressé par M. ELIZABETH Georges, Receveur
12	Budget primitif 2018 – Loyers communaux
13	Compte de gestion 2017 Loyers communaux dressé par M. ELIZABETH Georges, Receveur
14	Budget primitif 2018 – Logements sociaux
15	Compte administratif 2017 – Logements sociaux
16	Convention de servitude de passage de canalisations avec GRDF

Liste des membres présents

Nom et prénom	Signature
VERGNAUD Lionel	
GÉRARD Bernard	
DEJEAN Claude	
MAZIÈRE France	
CHATRIX Robert	
FORT Bernadette	
DUHAU Didier	
POUPARD Catherine	
CANELLAS-BLACK Aline	
CAFFIN Franck	
REBIÈRE Alexandra	

